

Procès-verbal de Conseil municipal du 21 octobre 2019

PRESENTS: PIQUET André, NOBLET Bernard, LE LUEL Rémy, BUSSON David, PICARD Yvette, BATRIN Christelle, LE BRETON Bernard, METAYER Nicolas, DEME Anne-Laure, TIGEOT Fabien, ISSERT Cécile COEFFEC Yves.

ABSENTS excusés : EMEREAU Patrice, DENISET Evelyne DREAN Claudine,

Date de convocation : 14 octobre 2019

METAYER Nicolas est nommée secrétaire de séance

Lecture de l'ordre du jour de la séance.

Adoption à l'unanimité des membres présents du procès-verbal du conseil municipal du 16 septembre 2019

53. REVERSEMENT DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE AU BUDGET PRINCIPAL

Vu les dispositions de l'article L2224-1 du CGCT ;

Vu les dispositions prévues aux articles R2221-48 et R2221-90 du CGCT ;

Considérant que le budget annexe de transport scolaire est excédentaire à hauteur de 16400 € sur la section d'investissement et que nous n'avons pas de projet d'investissement de la Commune à ce budget Transports scolaires ;

Considérant que cet excédent a été constitué au fil du temps par les subventions d'équilibre apportées par la commune au budget annexe transports scolaires ;

Considérant les budgets primitifs 2019 de la commune et du transports scolaire ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- reverse 16400€ d'excédent d'investissement du budget M44 transports scolaires de la commune à la section de fonctionnement du budget général M14 de la commune.
- dit que les crédits seront inscrits dans le cadre de la décision modificative n°2 du budget principal de la commune et de la décision modificative n°1 du budget transports scolaires.

54. Convention pour l'entretien des poteaux incendie

La convention d'entretien des poteaux incendie arrive à échéance au 31 décembre 2019.

Monsieur le Maire fait par de la proposition de contrat de la SAUR selon les modalités suivantes :

	2015	2020
Rémunération par poteau incendie	70€ HT	37€ HT
Missions		
Mesure de débit	Sur 1/3 du parc chaque année	Sur 1/3 du parc chaque année
Vérification du fonctionnement mécanique et remise en état	oui	oui
Brossage et peinture	Tous les 5 ans	À la demande collectivité sur devis

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- valide cette convention pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit /pression des bouches et poteaux d'incendie communaux pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2020.
- autorise monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

55. Décision modificative n° 1 budget transport scolaire

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres présents de procéder au vote de virement des crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019 transport scolaire

CREDITS A OUVRIR

sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
D	I	040	1068	OPFI	AUTRES RESERVES	16 400.00
Total						16 400.00

CREDITS A REDUIRE

sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
D	I	21	2156	ONA	MATERIEL ET OUTILLAGE	-16 400.00
Total						-16 400.00

56. Décision modificative n° 2 budget commune

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres présents de procéder au vote de virement des crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019 COMMUNE

COMPTE DEPENSES

sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
D	F	65	6574		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVES	1 000.00
D	I	21	2182	39	MATERIEL DE TRANSPORT	15 400.00
D	F	023	023		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	15 400.00
Total						31 800.00

COMPTE RECETTES

sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
R	F	77	7785		Excédent d'investissement transféré	16 400.00
R	I	021	021	OPFI	Construction operation patrimoniale	15 400.00
Total						31 800.00

57. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Il est proposé au conseil municipal de verser les subventions aux associations communales, tel que proposé en commission dans le tableau ci-dessous :

	VOTE 2018	VOTE 2019
Comité de fêtes	600€	600€
La Claie football	1 200€	1 200€+400€ entraînement
LA CLAIE BASKET	600€ + 300€ entraînement	600€ +900€ entraînement
Association d'échanges -OSE	500€	500€
UNC – AFN	300€	300€
Société de chasse	300€	300€
Société de chasse pour le piégeage	200€	200€
Apollo VTT	600€	600€
APEL : arbre de Noël	700€	700€
BADMINTON	200€	200€
TOTAL	5 500€	6 500€

Monsieur LE BRETON Bernard ne participe pas au vote pour la subvention accordée au comité des fêtes.

Le conseil municipal après délibération, adopte à l'unanimité des membres présents la répartition des subventions aux associations tel qu'indiquée dans le tableau ci-dessus.

58. Demande d'aide repas

Monsieur le Maire fait part d'une demande de prise en charge pour un enfant en classe U.L.I.S., de la différence entre le prix du repas pratiqué à Bohal de 3.50€ et celui de l'école Saint Louis de 4.90€, soit une prise en charge de 1.40€ par repas.

Considérant que l'école st Gildas ne dispose pas de cette classe, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide cette prise en charge de 1,40€ par repas avec une facturation trimestrielle.

59. Eclairage public rue de la formenterie

Suite au dernier conseil et aux observations formulés par les conseillers municipaux, Morbihan Energie a établi une nouvelle convention de financement concernant la rénovation de l'éclairage public du lotissement de la formenterie en conservant les mats existants.

Le montant de la nouvelle convention s'établit à 3780€ TTC de contribution pour la commune. Un de poteaux ne sera pas conservé.

Le conseil municipal valide cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

60. Projet de convention pour vente du lotissement de Chabannes

Monsieur le Maire rapporte les éléments transmis par Monsieur BIORET :

L'apporteur d'affaires est une personne, physique ou morale, qui propose d'aider à trouver un ou des clients en transmettant un certain nombre d'informations, qui met en relation des personnes qui souhaitent réaliser entre elles des opérations commerciales. Rien n'empêche la commune de BOHAL d'avoir recours à un intermédiaire pour la commercialisation de ses lots du lotissement DE CHABANNES, notamment du fait des difficultés rencontrées pour les vendre. Cette activité nécessite un contrat pour l'encadrer et une délibération pour autoriser le maire à signer ce contrat, qui précise le pourquoi du recours à un intermédiaire dans la commercialisation des lots.

Le conseil municipal valide la convention proposée.

61. Décision modificative n° 3 budget commune

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres présents de procéder au vote de virement des crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019 COMMUNE.

COMPTES DEPENSES

sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
D	I	041	2151	86	Installations complexes specialisées	6025.67
Total						6025.67

CREDITS RECETTE

sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
R	I	041	21532	86	Reseau assainissement	5728.64
R	I	041	21531	86	Reseau eau	297.03
Total						6025.67

Commission travaux

- Travaux d'aménagement du parking de la salle des associations : travaux d'engazonnement réalisé le 5 octobre. Le coût de l'opération est de 438.77€ correspondant à l'achat du mélange (Kabel mini pousse, hydro mulch..). Le conseil municipal remercie Yves COEFFEC et Fabien TIGEOT pour leur travail et le prêt de matériel
- Une étude de sol a été réalisé sur le terrain de foot. Un apport régulier en sable devar être effectué

Commission enfance jeunesse

Un tournoi convivial est organisé le mercredi 30/10/2019 au terrain multisports de BOHAL pour les jeunes de BOHAL, ST MARCEL et SAINT GUYOMARD.

Commission personnel

Le contrat de Mme GUEGUIN colette arrive à son terme en décembre, la commission devra prochainement procéder au recrutement d'une personne pour la remplacer. Les crédits budgétaires

alloués aux contrats aidés en Bretagne ont été entièrement consommés, une nouvelle demande de contrat CAER PEC ne pourra être présentée qu'à compter de mi-janvier 2020.

Commission sport jeunesse

La commission jeunesse a proposé aux assistances maternelles de bohal différents modèles de jeux pour compléter l'aire de jeux. Suite à la rencontre, le choix s'est porté sur deux jeux de la marque KOMPAN (bouton d'or et pegase) pour un montant de 1477.40€ HT.

Questions diverses :

- Repas du CCAS : le dimanche 10 novembre 2019
- L'entreprise PICARD RAULO met fin à son activité
- L'APEL a effectué une demande d'utilisation de la salle multifonctions au lieu de la salle des sports pour leur vide-greniers. Le conseil Municipal rejette la demande. La commune va essayer de solliciter Pleucadeuc pour un prêt de leur tapis.
- Demande d'adhésion au CAUE pur une cotisation annuelle de 269.28€, le conseil municipal reporte la décision au prochain conseil.

62. Motion syndicats des biologistes

Monsieur le Maire présente le courrier du syndicat des biologistes.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une motion de soutien

Le conseil municipal, par un vote à l'unanimité des membres présents

SOUTIENT le mouvement

DEPLORE que l'ensemble des services s'éloignent du territoire

L'ordre du jour étant clos la séance est levée.

Signatures

André PIQUET

Bernard NOBLET

Yves COEFFEC

Rémy LE LUEL

PICARD Yvette,

BUSSON David,

EMEREAU Patrice,

TIGEOT Fabien,

BATRIN Christelle,

LE BRETON Bernard,

~~DREAN Claudine,~~

DEME Anne-Laure,

ISSERT Cécile,

METAYER Nicolas

~~DENISET Evelyne~~